

MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 JUIN 2023

Présents : Madame ROBERT et Messieurs ANDRE, GINISTY, LAURENT, MOREAU, MOURGUES, SALLES et VERGELY

Absents excusés : Mesdames BECQUERELLE, FAURE, Monsieur MOREAU

La séance, ouverte à 21h, est présidée par Monsieur Gilles VERGELY, maire. Monsieur LAURENT est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 13 AVRIL 2023 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commande pour les marchés d'assurance statutaire pour les communes et communauté de communes :

Le principe de l'assurance statutaire consiste à couvrir les risques liés à l'indisponibilité physique des agents des collectivités et établissements publics. Notre Communauté de Communes propose de grouper nos intérêts pour ce marché d'assurances.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement créé, et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention.

Mutualisation du matériel avec la Commune de Gorges du Tarn Causses :

Depuis des années, nos communes disposent de matériel commun, en particulier le véhicule benne. L'agent technique partage également son temps entre les deux.

Il est donc proposé de rédiger une convention de mutualisation, qui sera signée par les parties intervenantes.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

Réserve DFCI :

Ce sujet a déjà été abordé lors de précédents conseils, lors desquels il avait été acté les réparations nécessaires au remplissage de la réserve DFCI de Mas Saint Chély.

Le plan de financement est bouclé, le montant envisagé des dépenses est de 17803€ HT, il sera financé à hauteur de 40% par l'état, 40% par le département et à hauteur de 20% par la commune.

Le Conseil approuve le financement de ce projet à l'unanimité.

Aire de pique-nique d'Anilhac :

Une aire de pique-nique sera créée à Anilhac sur une parcelle communale.

Le coût de cette opération est de 2211€, il sera financé à hauteur de 40% par l'état, 40% par le département et à hauteur de 20% par la commune.

Le Conseil approuve le financement de ce projet à l'unanimité.

Aire de parking de Mas Saint Chély :

Afin de permettre l'accès au parking aux véhicules lourds et d'améliorer la sécurité routière à l'entrée du village, une entrée sera rajoutée au parking situé côté Florac.

Le coût des travaux étant de 5657€, il sera financé à hauteur de 40% par l'état, 40% par le département et à hauteur de 20% par la commune.

Le Conseil approuve le financement de ce projet à l'unanimité.

Columbarium :

Le columbarium situé au cimetière ne dispose plus de places libres. Il est décidé d'augmenter sa capacité de huit places supplémentaires.

Le coût des travaux étant de 5200€, il sera financé à hauteur de 40% par l'état, 40% par le département et à hauteur de 20% par la commune.

Le Conseil approuve le financement de ce projet à l'unanimité.

Allotissement des terres agricoles et pastorales des sections Mas Saint Chély et Toulousette.

Monsieur Bruno PRIVAT a sollicité l'attribution des parcelles C105 et D561. A la suite de la publication de vacance, Monsieur PRIVAT est seul demandeur sur la parcelle C105 qui lui est attribuée.

La parcelle D561 relève de la section de Toulousette, Monsieur Jean-Marc EMILIAN a également fait une demande d'attribution de cette parcelle.

Tenant les critères d'attribution légaux, la parcelle est attribuée à Monsieur EMILIAN.

La SAFER sera chargée de la rédaction des actes, le Conseil validant à l'unanimité ces attributions et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents.

Questions diverses :

- Sécurité routière : à l'entrée de Mas Saint Chély côté Florac, il est nécessaire de sécuriser le carrefour. A cette fin, deux panneaux « STOP » seront posés accompagnés des bandes de marquage au sol réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.